

ture de l'Ouest. Je pourrais parler de toutes les subventions versées à l'agriculture et qui s'élèvent à environ 300 millions de dollars. Si on compare cette somme avec le revenu net des agriculteurs pour l'ensemble des Prairies, on s'aperçoit qu'il est le résultat direct de subventions gouvernementales.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: On a dit qu'environ 60 millions avaient été versés dans le cadre du programme LIFT et un député a fait remarquer que les cultivateurs auraient touché plus s'ils avaient davantage profité de ce programme. Nous savions que le programme LIFT était de réalisation difficile et qu'il exigeait beaucoup des cultivateurs, mais nous savions par contre que c'était un moyen d'accroître leurs revenus. Nous espérons que les versements s'élèveraient à 100 millions même si, en fait, ils n'atteignirent que 60 millions. Je rappelle à la Chambre que 40 millions seront affectés à un programme d'encouragement à la production de fourrage. L'opposition n'en a nullement tenu compte en traitant de l'aide qu'apporte le gouvernement à l'agriculture.

Je rappelle également aux députés les 10 millions affectés annuellement à l'accroissement des marchés et qui nous justifient de croire que ce facteur constitue la clé des solutions futures de la plupart des problèmes posés par l'agriculture des Prairies. Nous ignorons sur le moment la situation dans laquelle les cultivateurs se trouveront peut-être dans les années à venir. Nous serons toujours obligés de surveiller étroitement la situation et nous ne pouvons nous fier à la réussite éventuelle d'un programme précis pas plus qu'à celle d'un ensemble de programmes.

Je me suis engagé à continuer de surveiller la situation des revenus agricoles. Il nous faut, en tout premier lieu, promouvoir les ventes de toutes les façons possibles et juger ensuite dans quelle mesure elles ont permis aux cultivateurs d'améliorer leur situation. A propos des ventes, nos exportations de grain cette année se sont élevées à 442.2 millions de boisseaux, soit 60 p. 100 de plus que les 280.8 millions de boisseaux exportés l'année dernière à la même époque. Nos exportations de blé ont augmenté de 29 p. 100, nos ventes d'orge ont atteint un niveau record et celles du colza ont doublé. Dans chaque cas nous avons atteint un niveau record. Ceci n'est pas simplement pour comparer une année avec la précédente; tout porte à penser que nos exportations céréalières de cette année atteindront des niveaux sans précédent. Nous ne savons pas à l'heure actuelle quel sera le revenu des fermiers si nous réussissons, pendant quelques années, à maintenir ou à augmenter le chiffre de nos ventes et permettons aux producteurs d'être aussi efficaces qu'ils peuvent l'être, en temps normal, mais en étaient incapables tant que le grain restait sur place.

J'ai été des plus étonnés par la déclaration erronée, au début du débat, de la part du député de Vegreville (M. Mazankowski), qui n'est malheureusement pas à la Chambre en ce moment. Au sujet d'un rapport de la Commission canadienne du blé, il a dit que plusieurs de nos clients ne faisaient pas honneur à leur engagement d'acheter notre grain. Cette affirmation inexacte est si grave—et nous en avons entendu plusieurs du même genre au cours du débat—que la Commission canadienne du blé a jugé nécessaire d'apporter une rectification et de

[L'hon. M. Lang.]

signaler que, comme le disait clairement le rapport, seulement un de nos clients avait manqué à ses engagements et que les autres achetaient notre grain conformément aux accords qu'ils avaient signés. La Commission craignait fort que des déclarations erronées comme celle-là ne viennent compromettre notre situation aux yeux des acheteurs actuels ou éventuels. On ne devrait sûrement pas faire une déclaration pareille avant de connaître les faits.

D'aucuns ont proposé que le revenu net serve de critère aux contributions à la Caisse de stabilisation. Il serait difficile, dans ce cas-là, de trouver une formule équitable pour déterminer le revenu net, avec toutes ses variantes d'une ferme à l'autre, d'un district à l'autre et d'un particulier à l'autre. Il est impossible de fixer le revenu net sans léser l'excellent agriculteur par rapport à l'agriculteur moyen. Il faut dire qu'en se fondant sur les recettes brutes, on permet à l'agriculteur qui peut avoir un meilleur rendement de sa ferme d'obtenir davantage de ses ventes et de la Caisse de stabilisation.

C'est un principe qui sera approuvé, je pense, par les partisans de la libre entreprise dans les Prairies, par les fermiers qui réussissent, au prix de quelques revenus, à voler de leurs propres ailes et à rester maîtres chez eux. Je compte que cette importante mesure sera rapidement adoptée au comité, comme elle l'a été à la Chambre des communes, afin que nous puissions prendre cette initiative salutaire dans le cadre des propositions faites dans l'intérêt du producteur de grain des Prairies.

• (3.50 p.m.)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

M. Baldwin: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de l'agriculture.)

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, si nous pouvions déclarer qu'il est 4 heures, nous passerions, à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et étudierions, comme il a été convenu, le bill C-47 inscrit au nom du député de Moose Jaw. Si la Chambre y consent, nous pourrions déclarer qu'il est 4 heures et commencer l'étude de cette mesure d'initiative parlementaire.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, nous sommes prêts à déclarer qu'il est 4 heures. Le ministre qui ouvrira le débat sur le prochain bill doit être épuisé, j'en suis sûr, après ses efforts pour rassembler des arguments à l'appui du dernier projet de loi. Nous sommes donc d'accord.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, s'il y a consentement, je suppose que vous arriverez à 5 heures un petit peu avant 5 heures.

M. l'Orateur: La Chambre étant d'accord, l'étude des initiatives parlementaires se terminera donc dans une heure à compter de maintenant.

Comme il est quatre heures ou moins de quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills publics, les avis de motions et les bills privés.